



POSTE À COMBLER

Concours : R-14-13

Affichage: 7 mars 2014



MAGASINIER (ÈRE) (TEMPORAIRE – LISTE DE RAPPEL)

RAISON D'ÊTRE

Le rôle principal et habituel consiste à opérer un magasin ou un entrepôt d'outillage ou d'autres matériaux.

RESPONSABILITÉS

Plus spécifiquement, la personne titulaire du poste:

- coordonne les opérations décentralisées ou non d'un ou de plusieurs magasins placés sous son autorité; elle est responsable de la réception, de l'emmagasinage et de la livraison des outils, des marchandises, du matériel ou d'autres articles; elle peut manipuler et entreposer aux endroits appropriés la marchandise reçue, la matériel, ou autres articles reçus; elle peut diriger du personnel de soutien; elle prête les instruments et outils et voit à la récupération de ceux-ci; elle veille à ce que les marchandises reçues soient conformes aux bons de commande, remplit les récépissés et autres documents et prend note des avaries et des pertes; elle inscrit le détail des marchandises reçues dans des registres ou sur des fiches appropriées, s'assure que les marchandises sont entreposées convenablement et y appose des marques distinctives le cas échéant.
- délivre les articles en magasin et prépare les réquisitions nécessaires pour les remplacer, conformément aux directives qu'elle reçoit ou de sa propre initiative; périodiquement, elle voit, au moyen d'un inventaire complet, à ce que les stocks soient conformes aux registres et rédige des rapports.
- effectue les travaux mineurs de réparation et d'entretien qui s'imposent et s'assure que les réparations d'importance majeure sont accomplies.
- au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES REQUISES

- avoir complété un cours secondaire V, avec option appropriée, ou détenir un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente et avoir au moins deux (2) années d'expérience pertinente OU
- toute autre combinaison de scolarité et d'expérience conformément aux modalités prévues à la convention.

CLASSE

Pour fin de rémunération, le titre d'emploi de magasinier se situe dans la classe V des échelles salariales de la catégorie «bureau».

CONDITIONS D'EMPLOI

ÉCHELLE SALARIALE :	16,91 à 19,94\$ / heure + 11.12% en bénéfices marginaux	HORAIRE :	40 heures / semaine
STATUT :	Temporaire	CATEGORIE :	Bureaux syndiqués

POUR POSTULER

Faites parvenir votre curriculum vitae en spécifiant le numéro du concours **R-14-13** :

PAR COURRIEL : ressources-humaines@rio.gouv.qc.ca

PAR TELECOPIEUR : 514 252-7451

PAR LA POSTE : Direction Ressources humaines
Parc olympique
4141, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec), H1V 3N7

À PROPOS DU PARC OLYMPIQUE

Création architecturale audacieuse, le Parc olympique a été construit pour la présentation des Jeux d'été de 1976. Depuis son inauguration, il a accueilli plus de cent millions de visiteurs, que ce soit pour admirer la ville de Montréal au sommet de la plus haute tour inclinée au monde, pour assister à un événement présenté au Stade, pour s'entraîner au Centre sportif, qui est aussi l'hôte de compétitions d'envergure nationale et internationale, ou encore pour participer à une activité extérieure sur l'Esplanade Financière Sun Life. Son quadrilatère, en considérant ses installations et sa centaine de partenaires sur le site, est fréquenté par plus de trois millions de visiteurs chaque année. Générateur de plus de 2 500 emplois et symbole international de Montréal, le Parc olympique se positionne comme étant un important moteur de développement économique et touristique. Ouvert sur le monde et en harmonie avec sa communauté environnante qu'est l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Parc olympique aspire à devenir un parc urbain moderne, un site récréotouristique unique où se côtoient création, découvertes, divertissement et activité physique

Les demandes seront traitées en toute confidentialité

Le Parc olympique souscrit au programme d'équité en matière d'emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.